



## **CIRCULAIRE CONFÉDÉRALE**

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIÈRE - 141, avenue du Maine - 75680 PARIS Cedex 14 - Tél.: 01 40 52 82 00 - Fax.: 01 40 52 82 02

Aux secrétaires Généraux des :

- Fédérations Nationales
- Unions Départementales

Paris, le 16 décembre 2011

*Circulaire : N° 182-2011*  
*Secteur Juridique*  
*Réf. : DP/GF/ER*  
*Objet : Loi Mallié du 10 août 2009*

Cher(e)s Camarades,

L'article 4 de la loi Mallié du 10 août 2009 prévoyait la mise en place d'un comité de suivi ayant pour rôle de veiller au respect du principe du repos dominical.

Avec un an de retard, les travaux de ce comité viennent d'être publiés sous forme d'un rapport très orienté de 77 pages<sup>1</sup>.

Vous trouverez ci-joint une synthèse du secteur juridique analysant les principales conclusions de ce comité.

Vous en souhaitant bonne réception.

Amitiés syndicalistes.

**Didier PORTE**  
*Secrétaire Confédéral*

**Jean-Claude MAILLY**  
*Secrétaire Général*

<sup>1</sup> <http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i3927.pdf>